

Avoriaz, le 21 janvier 2013

**COMPTE-RENDU**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ALDA**  
**DU 26 DECEMBRE 2012 A AVORIAZ**

*La liste des personnes présentes ou représentées est consultable au bureau de l'ALDA.*

Le livre de présence est signé lors de l'entrée en séance.

La réunion est présidée par Monsieur Marcel SARON.

Le Président appelle deux scrutateurs conformément au règlement. M. ROUSSET et M. JOMBART se portent volontaires.

Damien TRETHAU, chef des services Techniques de l'ALDA, est désigné comme Secrétaire de séance et sera assisté de Céline CASIER, Secrétaire de l'ALDA.

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :**

1. Rapport Moral du Président. (Résolution 1)
2. Rapport de l'expert-comptable et approbation des comptes. (Résolution 2)
3. Quitus de gestion (Résolution 3)
4. Renouvellement du tiers sortant du Syndicat au titre de l'exercice 2012/2013 (résolution 4)  
Sont membres sortants cette année : Messieurs Marcel SARON, Alain BLAS, Francis GIDOIN, Jean-Claude DETIENNE, Georges COQUILLARD et David BOUCHE (démissionnaire).
5. Questions diverses

## **1 – RAPPORT MORAL DU PRESIDENT**

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres de l'Assemblée, Marcel SARON rappelle les changements intervenus sur la station à la suite de l'UTN et notamment l'aménagement de l'entrée station et l'Aquariaz. Le succès rencontré par ce dernier équipement renforcera l'attractivité d'Avoriaz tandis que les améliorations apportées aux quais de déchargement à l'entrée station rendront plus confortables les transbordements à l'arrivée.

Cependant, l'esprit d'Avoriaz reste : une station piétonne, à l'architecture préservée. M. SARON énumère les actions menées par l'ALDA pour maintenir et faire respecter cet esprit. Il mentionne en particulier la veille sur l'architecture et l'aspect visuel des immeubles, chalets et commerces. Il précise qu'un diagnostic des enseignes non conformes au règlement, tant municipaux que propres à Avoriaz, a été établi et qu'en concertation avec la Mairie des actions seront engagées.

Grâce également à la Municipalité, la remise à niveau de l'éclairage dans la station a été entreprise. Il reste encore à compléter cet éclairage dans le bas de la station et, bien entendu, à permettre aux immeubles de réaliser leur propre mise en lumière festive.

Monsieur SARON expose ensuite la philosophie de l'ALDA pour la préservation du patrimoine végétal. Il précise que la mise en valeur des espaces verts, publics ou privés, est faite par une équipe conséquente, du printemps à l'automne. Il indique en particulier que pas un arbre ne peut être coupé s'il n'est remplacé.

Au-delà de ces actions spécifiques, M. SARON énumère les tâches quotidiennes de l'ALDA, qu'il s'agisse du gardiennage de la barrière d'accueil, de la facilitation des transbordements à l'arrivée, pour lesquels un renforcement des équipes a été entreprise ou de la surveillance des circulations d'engins mécaniques dans la station. Pour le travail qu'ils accomplissent, parfois dans des conditions difficiles, M. SARON remercie sincèrement les employés de l'ALDA. Une mention particulière est faite pour le réseau câblé : l'ALDA a profité des travaux d'éclairage pour prévoir l'arrivée de la fibre optique. M. SARON remercie chaleureusement MM. Gérard et Gaétan FEIGE, ces propriétaires qui ont mis gracieusement – et sans compter - leur temps et leurs compétences au service de ce réseau. A la fin de cette année cependant, un accord a été passé avec une société spécialisée pour la conduite et la maintenance du réseau.

Avant d'en terminer, Monsieur SARON indique à l'Assemblée qu'il ne se représente pas au Syndicat. Après avoir présidé l'Association pendant dix-huit ans, la plus longue présidence de l'ALDA à ce jour, il estime qu'il doit laisser la place à plus jeune et plus imaginatif. Après avoir brièvement rappelé les résultats obtenus durant toutes ces années, il remercie l'assistance de sa participation et souhaite longue vie à Avoriaz, notre station.

**La résolution n°1 « Approbation du rapport moral du Président » est soumise au vote de l'Assemblée.**

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre total d'inscrits : 1 361 voix  
Nombre de voix présentes ou représentées : 1275  
Nombre de voix exprimées : 1207

Nombre de OUI : 1158	Bulletins Blancs : 15
Nombre de NON : 0	Bulletins Nuls : 0
Nombre d'ABSTENTIONS : 49	

**La résolution n°1 « Approbation du rapport moral du Président » est approuvée**

## **2- RAPPORT DE L'EXPERT COMPTABLE ET APPROBATION DES COMPTES (Résolution 2)**

Monsieur Jean-Luc ROSSI (expert comptable de l'ALDA) effectue une présentation des comptes de l'association, clos au 30 septembre 2012 (en annexe 1 le diaporama présenté par ce dernier).

Les recettes sont en augmentation d'environ 16 %, ceci étant dû tant à l'augmentation des mètres carrés cotisants qu'à celle des prestations vendues (accueil, déneigement privé et recettes de location de modems, particulièrement).

Parallèlement, les charges de fonctionnement ont également augmenté mais il faut signaler qu'elles ne représentent plus que 47 % des recettes contre plus de 50 % l'an passé, grâce à un effort de gestion continu.

Les charges de personnel ont suivi l'évolution de la station, tant en nombre qu'en coût, et elles représentent plus de 38 % des recettes contre 37 l'an passé.

Les dotations aux amortissements bénéficient de la mise en service de nouvelles luges en décembre 2011.

Enfin, les charges exceptionnelles sont dues au vandalisme, hélas toujours présent, à l'entretien du réseau câblé et à un redressement URSSAF (dû à l'évaluation des avantages en nature du personnel en CDI de l'ALDA). Globalement, le résultat de l'exercice est positif à hauteur de plus de 34000 Euros et le bilan dégage un fonds de roulement supérieur à 109000 Euros, avec un excédent de 8377 € et une trésorerie de 118000 €. Quelques explications complémentaires étant fournies par M. ROSSI et en l'absence de questions, M. SARON demande de passer au vote.

**La résolution n°2 « Rapport de l'expert Comptable et Approbation des Comptes » est soumise au vote de l'Assemblée.**

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre Total d'inscrits : 1 361 voix  
Nombre de voix présentes ou représentées : 1275  
Nombre de voix exprimées : 1206

Nombre de OUI : 1171	Bulletins Blancs : 0
Nombre de NON : 19	Bulletins Nuls : 0
Nombre d'ABSTENTIONS : 16	

**La résolution n°2 «Rapport de l'expert Comptable et Approbation des Comptes » est approuvée.**

### **3- QUITUS DE GESTION (Résolution 2)**

A la suite de l'exposé de Monsieur ROSSI et la discussion étant close, Marcel SARON propose de voter le quitus de gestion.

**La résolution n°3 « Quitus de Gestion » est soumise au vote de l'Assemblée.**

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre Total d'inscrits : 1 361 voix  
Nombre de voix présentes ou représentées : 1275  
Nombre de voix exprimées : 1205

Nombre de OUI : 1137	Bulletins Blancs : 0
Nombre de NON : 0	Bulletins Nuls : 0
Nombre d'ABSTENTIONS : 68	

**La résolution n°3 «Quitus de Gestion» est approuvée.**

### **4- RENOUVELLEMENT DU TIERS SORTANT DU SYNDICAT, AU TITRE DE L'EXERCICE 2012/2013 (Résolution 4)**

Marcel SARON décline à l'Assemblée l'identité des membres sortants : Messieurs Marcel SARON, Alain BLAS, Francis GIDOIN, Jean-Claude DETIENNE, Georges COQUILLARD et David BOUCHE (démissionnaire). M. SARON demande aux candidats – et particulièrement aux nouveaux – de se présenter.

Membres se représentant ou se présentant pour la première fois:

- Mme WILLIOT Brigitte (Propriétaire à l'ARAUCARYA), *se présente pour la première fois*
- Mr ARENS Emmanuel (Directeur de Site Pierre et Vacances Avoriaz), *se présente pour la première fois*
- Mr BLAS Alain (Directeur de la SERMMA), se représente
- Mr COQUILLARD Georges (Président de l'Association des Portes du Soleil), se représente
- Mr DETIENNE Jean-Claude (propriétaire aux Hauts Forts II), se représente
- Monsieur DION Guy (propriétaire au Snow), *se présente pour la première fois*
- Monsieur GIDOIN Francis (propriétaire du chalet MAHONIA), se représente

- Monsieur LATOURNERIE Guy (Propriétaire au Neva, bénéficiant d'une expérience dans la gestion d'un syndicat de copropriété en Alsace), *se présente pour la première fois*
- Monsieur RACLOZ Guy (propriétaire aux Intrets I), *se présente pour la première fois*
- Monsieur TRARIEUX Jean-Louis (propriétaire à la Pointe de Vorlaz) *se présente pour la première fois*

Les présentations étant faites,

**La résolution n°4 « Renouvellement du tiers sortant du Syndicat au titre de 2012-2013 » est soumise au vote de l'Assemblée.**

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre total d'inscrits : 1 361 voix

Nombre de voix présentes ou représentées : 1275

Nombre de voix exprimées : 1210

Bulletins Blancs : 0

Bulletins Nuls : 1

Sont élus :

Monsieur DION Guy

Monsieur BLAS Alain

Monsieur COQUILLARD Georges

Monsieur GIDOIN Francis

Monsieur ARENS Emmanuel

Monsieur DETIENNE Jean-Claude

Nombre de voix :

1086

981

954

937

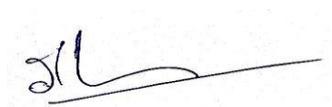
836

703

## **5 - QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures avec les remerciements de Marcel SARON.

Nous rappelons que les bulletins de vote et grilles de répartition des voix, sont consultables au Secrétariat de l'ALDA, sur simple demande.



Le président de l'ALDA  
Marcel SARON



Le secrétaire de séance  
Damien TRETTHAU